

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il décrit l'évolution de la situation et les activités menées par la MINUK entre le 16 avril et le 15 juillet 2016.

2. La MINUK a toujours pour priorité de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue d'entretenir des relations constructives avec Pristina, Belgrade, toutes les communautés du Kosovo, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) maintient sa présence au Kosovo conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillent en étroite collaboration avec la Mission pour atteindre les objectifs de l'initiative « Unis dans l'action » mise en place par l'ONU.

II. Situation politique : principaux faits nouveaux

3. La situation politique au Kosovo, qui s'est quelque peu améliorée, est marquée par une diminution importante des manifestations, des actions violentes et des manœuvres destinées à provoquer des troubles que menaient les différentes parties, et que j'avais soulignées dans mes deux derniers rapports. Néanmoins, des tensions demeurent.

4. Le 7 juin, le parti d'opposition Vetëvendosje (« Autodétermination ») a recommencé à participer aux séances plénières et aux réunions des comités de l'Assemblée du Kosovo, mettant ainsi fin au boycottage qu'il appliquait depuis octobre 2015, tout en réaffirmant son intention de rejeter les accords sur le tracé







territorial avec le Monténégro et sur l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. En revanche, les autres partis d'opposition – l'Initiative pour le Kosovo et l'Alliance pour l'avenir du Kosovo – ont indiqué qu'ils continueraient à boycotter les travaux de l'Assemblée et réitéré leur appel en faveur d'élections anticipées. Le 14 mai, ils ont organisé une manifestation pacifique de protestation contre le Gouvernement qui a rassemblé environ 3 000 personnes, à laquelle Vetëvendosje n'a pas participé.

5. À la suite de l'élection de Hashim Thaçi à la présidence du Kosovo, plusieurs nominations à des postes de direction clefs ont eu lieu. Le 7 mai, lors de la convention du Parti démocratique du Kosovo (PDK), Kadri Veseli, le Président de l'Assemblée, a été élu à la tête du parti. Le 2 juin, après quelques retards, le Premier Ministre, Isa Mustafa, et Kadri Veseli ont annoncé la nomination d'Enver Hoxhaj au poste de Ministre des affaires étrangères et de Hajredin Kuçi à celui de premier Vice-Premier Ministre. Le 11 juillet, le PDK a désigné l'un de ses membres, Dhurata Sadiku-Hoxha, comme candidate au poste de Ministre de la justice. Le Premier Ministre l'a ensuite confirmée à ce poste.

6. Le 24 avril, des élections législatives ont eu lieu en Serbie. Comme en 2014, l'OSCE a facilité la collecte des bulletins de vote dans les zones à majorité serbe du Kosovo par la mise en place de 21 bureaux de vote. Les élections se sont déroulées sans incident majeur au Kosovo. Le taux de participation y a atteint 43,03 %, soit 10 points de plus que lors des législatives de mars 2014, tout en restant inférieur à la moyenne de l'ensemble de la Serbie (56,07 %).

7. Aleksandar Vučić, le Premier Ministre serbe, qui dirigeait la liste du Parti progressiste serbe, a gagné avec une marge confortable. Comme l'augmentation du nombre de visites de hauts responsables de Belgrade dans les municipalités du nord du Kosovo a permis de le constater, la question du Kosovo s'est retrouvée au cœur de la campagne électorale. Le Parti progressiste serbe a obtenu 67,09 % des voix au Kosovo, ce qui représente une amélioration par rapport aux élections de mars 2014, lors desquelles il n'avait obtenu, au Kosovo, que 51,32 % des voix), et un score bien supérieur aux 48,23 % qu'il a réalisés sur l'ensemble de la Serbie.

8. Le 4 mai, la Commission européenne a considéré que le Kosovo respectait bien les prescriptions relatives à la mise en œuvre de la libéralisation du régime des visas et proposé que le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen lèvent l'obligation de visa pour la population du Kosovo, étant entendu que, au jour de l'adoption de cette proposition, le Kosovo aurait ratifié l'accord sur le tracé territorial avec le Monténégro et obtenu de meilleurs résultats en matière de lutte contre la criminalité organisée et la corruption.

9. Au Sommet sur les Balkans occidentaux, qui s'est tenu à Paris le 4 juillet 2016, les dirigeants européens ont réaffirmé leur détermination à faire avancer la perspective d'intégration européenne des Balkans occidentaux, en rassurant ceux-ci quant au fait que la décision prise par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Union européenne ne compromettrait pas leur progression sur la voie de l'intégration.

III. Sécurité

10. La Force de paix au Kosovo a continué de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Ses effectifs demeurent inchangés, avec 4 600 personnes originaires de 31 pays.

11. Quatre-vingt-six incidents concernant la sécurité de membres des communautés minoritaires ont été signalés au cours de la période considérée, dont les victimes, pour la plupart, seraient des Serbes du Kosovo.

12. Le 24 avril, des inconnus ont tiré des coups de feu sur la maison d'un candidat au Parlement de la Serbie, par ailleurs ancien maire de Zubin Potok. Le 26 mai, dans le quartier multiethnique de Brdjani/Kroi i Vitakut, une bagarre a éclaté entre un Serbe du Kosovo et un Albanais du Kosovo à propos d'une place de stationnement. En réaction, le 27 mai, une cinquantaine de chauffeurs de taxi serbes du Kosovo ont organisé une manifestation pacifique dans le quartier. Le 1er juin, à Mitrovica-Sud, la police du Kosovo a appréhendé un groupe d'Albanais du Kosovo qui avaient vandalisé plusieurs véhicules officiels. Le maire a publiquement affirmé que les auteurs présumés étaient d'anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo dont les contrats d'agents de sécurité municipaux n'avaient pas été renouvelés. Le 11 juin à l'aube, une fusillade a eu lieu à Zvečan/Zveçan devant un bar en vogue. Deux jeunes gens ont été blessés, dont l'un est décédé par la suite. Le 12 juin, à Mitrovica-Nord, des inconnus ont jeté une grenade sur une patrouille de police du Kosovo, blessant un policier et endommageant un véhicule de service ainsi que six véhicules appartenant à des particuliers. Le 28 juin, à Lisicë/Lisica, d'autres inconnus ont lancé deux cocktails Molotov sur un convoi de personnes qui célébraient la fête orthodoxe serbe de Vidovdan (la Saint-Guy) sous escorte policière, sans toutefois causer de blessures ou de dommages. Le même jour, à Mitrovica, des inconnus ont lancé des pierres sur un minibus, blessant deux de ses passagers.

IV. Nord du Kosovo

13. En juin, une organisation non gouvernementale locale, Aktiv, a mené une enquête d'opinion auprès des habitants du nord du Kosovo, laquelle a révélé que la population était mécontente de la situation politique et économique et des conditions de sécurité prévalant tant au niveau local qu'à l'échelle du Kosovo. D'après les résultats de cette enquête, il subsiste une grande méfiance vis-à-vis des institutions et des procédures, ainsi qu'une certaine insatisfaction à l'égard du dialogue de normalisation en cours et du rôle de l'Union européenne. En outre, une tendance à l'euroscepticisme parmi les jeunes et les personnes instruites a été signalée. Un sondé sur trois anticipait une baisse du niveau de vie des Serbes au Kosovo, et nombreux étaient ceux qui envisageaient de quitter le nord du pays.

14. Les 18 et 19 avril, le procureur d'EULEX chargé de l'affaire *Oliver Ivanović et al.* et l'accusé lui-même ont interjeté appel contre le jugement prononcé par le tribunal d'instance de Mitrovica le 21 janvier, en vertu duquel Ivanović a été condamné à neuf années de prison pour avoir commis des « crimes de guerre contre la population civile » lors des événements de 1999. L'équipe de la défense d'Ivanović a demandé que la Chambre d'appel soit uniquement composée de juges membres d'EULEX. En vertu de la législation applicable à la mise en œuvre du

mandat d’EULEX, le Conseil judiciaire du Kosovo pourrait y affecter une majorité de juges d’EULEX si celle-ci en fait la demande. Aucune date précise n’est prévue pour le rendu de l’arrêt de la Cour d’appel.

15. Le 19 mai, le Premier Ministre du Kosovo ainsi que le Ministre des finances et le Ministre des collectivités locales ont rencontré les maires des quatre municipalités du Nord pour discuter de l’exécution des budgets municipaux de 2016et des modifications à y apporter. Les conseils municipaux de Zvečan/Zveçan et Zubin Potok se sont réunis afin d’entériner les modifications budgétaires proposées. Le Conseil municipal de Leposavić/Leposaviq a toutefois rejeté la proposition de rééquilibrage du budget formulée par le maire, accusant ce dernier d’un manque de transparence. Cette question n’a toujours pas été réglée.

16. Début juin, les municipalités du Nord ont reçu une circulaire publiée par le Ministère des finances du Kosovo à propos du budget de 2017. Comme pour les exercices budgétaires précédents, les autorités municipales ont fait part de leur mécontentement vis-à-vis de cette proposition, arguant que l’enveloppe budgétaire ne répondait pas aux besoins des résidents. Le cœur du problème portait sur les chiffres relatifs au nombre d’habitants, qu’ils contestaient, et sur lesquels reposent les propositions budgétaires. On peut rappeler que les Serbes du Kosovo ayant refusé de participer au recensement de 2011, on ne dispose pas de chiffres de référence fiables. Cela étant, le 6 juin, les maires de toutes les municipalités à majorité serbe ont publié un communiqué conjoint indiquant que les conditions permettant l’organisation d’un recensement n’étaient pas réunies, tant du point de vue politique, juridique et social que de celui de la sécurité.

V. Normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

17. La mise en œuvre concrète des accords conclus dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l’Union européenne n’a guère progressé. Bien qu’aucune réunion de haut niveau n’ait eu lieu, quatre réunions techniques ont été organisées. La situation politique tendue et les manifestations de l’opposition kosovare ont nui à l’engagement de Pristina, tandis que les élections législatives et le processus de formation du Gouvernement en Serbie ont accaparé l’attention de Belgrade. Néanmoins, lorsqu’ils ont rencontré le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, El Ghassim Wane, et mon Représentant spécial au début du mois de juin, le Président serbe Tomislav Nikolić, le Premier Ministre Aleksandar Vučić et le Ministre des affaires étrangères Ivica Dačić ont souligné la volonté de participation de Belgrade, et le Premier Ministre du Kosovo a réitéré l’engagement à dialoguer de Pristina.

18. Pristina et Belgrade ont continué à s’accuser mutuellement d’être la cause de l’absence de progrès. Plus précisément, les autorités de Pristina ont indiqué que Belgrade avait bloqué la mise en œuvre des accords sur l’énergie, les télécommunications et l’ouverture du pont de Mitrovica. De son côté, Belgrade a mis en avant le retard pris dans l’application d’une disposition fondamentale du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013 – à savoir la création de l’Association/communauté des municipalités à majorité serbe –, et dit s’inquiéter de ce que les efforts déployés par le Kosovo pour devenir membre d’organisations internationales avaient eu un effet préjudiciable sur l’atmosphère positive du dialogue.

19. Le 5 mai, Federica Mogherini, la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, a pris la parole devant l'Assemblée du Kosovo en présence de tous les partis politiques et appelé à la création, comme convenu entre Pristina et Belgrade, de l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe, faisant observer que cette mesure « renforcerait et enrichirait » le Kosovo, en soulignant toutefois que cet organisme ne constituerait pas un gouvernement parallèle à celui du Kosovo et ne pourrait pas légiférer.

20. Certains progrès ont été accomplis dans l'intégration des juges, des procureurs et du personnel d'appui du système judiciaire serbe à celui du Kosovo, en application de l'accord entre Belgrade et Pristina sur l'intégration des autorités judiciaires. Le Conseil judiciaire du Kosovo et le Conseil des procureurs du Kosovo ont annoncé une deuxième série de postes vacants, dont 14 postes de juge et 6 postes de procureur, ainsi que 149 postes pour le personnel d'appui. D'un autre côté, 34 juges et 9 procureurs retenus en juin et juillet 2015 attendent toujours leur nomination.

VI. Retours, réconciliation et patrimoine culturel

21. Fin juin 2016, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait enregistré 189 retours volontaires au Kosovo depuis le début de l'année, dont 105 Serbes du Kosovo et 53 Roms, Ashkali et Égyptiens du Kosovo. Le nombre total de retours volontaires de membres des communautés minoritaires comptabilisé depuis 2000 s'élève à 25 685.

22. D'après les estimations du HCR, fin juin 2016, le nombre total de personnes déplacées vivant au Kosovo s'établissait à 16 714; 477 d'entre elles résidaient dans 29 centres collectifs. On compte 61 déplacés de moins qu'au trimestre précédent.

23. L'absence de tout recensement des populations déplacées au Kosovo empêche d'y évaluer de façon précise le nombre de personnes déplacées, de sorte que certaines, n'étant pas comptabilisées, sont de fait privées de leurs droits fondamentaux et du bénéfice des plans de développement. En 2016, le Ministère des communautés et des retours a alloué des fonds pour diligenter une enquête afin d'établir le profil des personnes déplacées au Kosovo. Ce projet, cofinancé par le HCR, sera mis en œuvre en septembre par le Conseil danois pour les réfugiés.

24. En mai, les autorités kosovares ont approuvé un document de réflexion sur la réglementation concernant les personnes déplacées et l'adoption de solutions à long terme, qui souligne la nécessité de mettre en place des fondements juridiques propres à engager la responsabilité des autorités et à établir des mécanismes institutionnels clairs et harmonisés permettant d'offrir un ensemble complet de mesures d'assistance à même d'encourager les retours et de fournir de l'aide à un plus grand nombre de rapatriés.

25. Belgrade a annoncé son intention d'exécuter le projet pilote « Vallée ensoleillée » (*Sunčana dolina*) dans la municipalité de Zvečan/Zveçan, projet qui prévoit la construction d'une nouvelle zone d'installation devant accueillir durablement quelque 300 familles déplacées. Pristina a déclaré que ce projet pourrait être mis en œuvre pour peu qu'il soit conforme à la Constitution du Kosovo et à la loi sur l'autonomie locale. Au Kosovo, cette initiative a suscité de violentes

critiques de la part de l'opposition ainsi que de certains médias publics, qui ont fait état de leur crainte d'être « colonisés ».

26. Le 20 mai, la Cour constitutionnelle du Kosovo a statué en faveur du monastère orthodoxe serbe de Visoki Dečani dans le contentieux foncier qui l'opposait de longue date à la municipalité de Deçan/Dečani. Les autorités municipales, les résidents et les organisations de la société civile ont dénoncé ce verdict. Des manifestations ont eu lieu le 26 mai et le 16 juin, et, entre le 31 mai et le 3 juin, les autorités municipales n'ont travaillé que par demi-journées. Le maire a déclaré que la municipalité n'appliquerait pas la décision de la Cour, et le conseil municipal a commencé à chercher les mesures qui permettraient de la contester. En outre, le 20 juin, la Ligue des historiens du Kosovo a déclaré son intention d'intenter une action en justice contre le Président de la Cour constitutionnelle et deux autres juges ayant voté en faveur de cette décision. Le 24 mai, réagissant à cela, Ljubomir Marić, le Ministre des collectivités locales du Kosovo, a indiqué que la décision de la Cour sur les droits de propriété ne devait pas être interprétée à l'aune des clivages ethniques et constituait une démonstration du fonctionnement de l'état de droit au Kosovo. De même, le Président Thaçi a indiqué que le Kosovo se devait de respecter les décisions de ses autorités judiciaires.

27. Un certain nombre d'incidents touchant des sites religieux et culturels ont été enregistrés. Le 24 avril, à Leposavić/Leposaviq, des inconnus ont endommagé sept monuments du cimetière orthodoxe de Zemanica. Le 27 mai, à Hoçë e Madhe/Velika Hoča (municipalité de Rahovec/Orahovac), une plaque commémorative en l'honneur de deux journalistes serbes portés disparus en août 1998 a été retirée. Le 7 juin, à Sočanica/Soqanicë (municipalité de Leposavić/Leposaviq), des fonds provenant du monastère orthodoxe de Saint-Jovan ont été volés.

28. Fin juin, le pont principal de Mitrovica n'a pas été rouvert à la circulation automobile, contrairement à ce qui était prévu. Les travaux de construction, qui sont subventionnés par l'Union européenne, n'ont toujours pas commencé. La mise en œuvre du plan initialement convenu reste contestée et subordonnée à la signature d'un mémorandum d'accord définissant les limites administratives des zones cadastrales des quartiers de Suvi Do/Suhadoll et de Kroi i Vitakut/Brđani. Les efforts déployés par les autorités du Kosovo et les responsables de l'Union européenne pour faciliter l'émergence d'un compromis entre les maires de Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud n'ont pas encore porté leurs fruits.

VII. État de droit et droits de l'homme

29. Le 14 juin, le Conseil de l'Union européenne a prorogé le mandat d'EULEX jusqu'au 14 juin 2018 à la suite d'un échange de lettres officiel entre le Président du Kosovo et la Haut-Représentante de l'Union européenne. L'Assemblée du Kosovo a approuvé par la suite deux projets de loi codifiant le mandat actualisé d'EULEX.

30. Les mesures de lutte contre la criminalité organisée et la corruption au Kosovo ont donné des résultats positifs. Le 9 juin, les forces de police du Kosovo, en collaboration avec les autorités douanières, l'administration fiscale et les inspecteurs municipaux de Pristina, ont effectué des perquisitions dans 11 salles de jeu soupçonnées de fraude fiscale et d'organisation d'opérations pyramidales, qui ont abouti à l'arrestation de deux personnes et à la fermeture des 11 locaux. Le

18 mai, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a inculpé 14 personnes pour des faits de criminalité organisée, de blanchiment d'argent, de détention illégale d'armes et de participation à des activités criminelles organisées dans l'affaire *Kristal*. Le 19 mai, 20 autres personnes ont été accusées de faits de criminalité organisée et de vente de visas Schengen obtenus par des voies illégales. Les 5 et 6 mai, à Ferizaj/Uroševac, la police du Kosovo a arrêté neuf suspects également soupçonnés de criminalité organisée. Le 27 avril, à Pristina, une opération conjointe de la police du Kosovo et d'EULEX ciblant une structure criminelle organisée multiethnique impliquée dans la privatisation illégale de biens a permis l'arrestation de sept suspects, puis la reddition d'Azem Syla, député du parti au pouvoir.

31. Le 17 juin, le Ministre kosovar de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Ferid Agani (Parti de la justice), a officiellement demandé au Premier Ministre de le libérer de ses fonctions en attendant l'issue du procès criminel intenté contre lui pour l'abus d'autorité dont il se serait rendu coupable lorsqu'il était Ministre de la santé. M. Agani siégeait au Gouvernement en vertu d'un accord de coalition préélectoral entre son parti et le Parti démocratique du Kosovo au pouvoir.

32. La confiance de la population dans les institutions garantes de l'état de droit a continué de baisser : dans l'enquête d'opinion *Public Pulse* publiée au mois de mai par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Agence des États-Unis pour le développement international, moins de 20 % des personnes interrogées ont déclaré faire confiance au système judiciaire et aux tribunaux.

33. Les Chambres spéciales et le Bureau du Procureur spécial du Kosovo, établis par le droit kosovar en 2015 en réponse au rapport intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo », élaboré par la Commission des questions juridiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en décembre 2010, ne sont pas encore pleinement opérationnels.

34. Bien que de nombreux chiffres circulent, ceux du Ministère de l'intérieur kosovar indiquent qu'au 27 mai, 385 personnes s'étaient rendues en République arabe syrienne et en Iraq à partir du Kosovo depuis 2012, et 57 d'entre elles avaient été tuées. Environ 140 personnes, dont 44 femmes et 29 enfants, se trouvent encore dans des zones de conflit. Les autorités kosovares ont également déclaré qu'à leur connaissance, aucun citoyen du Kosovo n'était allé participer au conflit depuis septembre 2015. Selon le Ministère de l'intérieur, le Parquet a engagé 199 poursuites pénales et déposé 70 actes d'accusation; 34 personnes ont été reconnues coupables et condamnées pour avoir combattu à l'étranger.

35. Le 20 mai, le tribunal d'instance de Ferizaj/Uroševac a condamné un imam à 10 ans d'emprisonnement pour incitation à la haine et recrutement de Kosovars pour le compte de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Six autres suspects ont été condamnés dans la même affaire. Le 6 mai, à Gjilan/Gnjilane, deux personnes soupçonnées d'avoir participé à des activités terroristes avec le Front el-Nosra en République arabe syrienne ont été mises en accusation; le 10 mai, à Gjakovë/Đakovica, un troisième suspect a été arrêté pour les mêmes motifs. Le 29 avril, le tribunal d'instance de Pristina a condamné neuf personnes pour actes de terrorisme commis en association avec l'EIIL.

36. Le 25 mai, l'Assemblée du Kosovo a adopté la loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme par le biais d'une procédure

accélérée. Cette loi vise à fournir le cadre juridique voulu pour éradiquer les cellules terroristes au Kosovo, mais des doutes ont été exprimés, notamment par EULEX, quant à sa conformité aux normes de l'Union européenne.

37. Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le nombre de personnes disparues s'élève actuellement à 1 663. Deux cas auraient été résolus au cours de la période considérée. Le 26 avril 2016, la Commission gouvernementale pour les personnes disparues a organisé une table ronde consacrée aux difficultés rencontrées par les familles des personnes disparues, qui a rassemblé des familles et des représentants des ministères d'exécution, de la Commission de l'Assemblée du Kosovo chargée des droits de l'homme et de la MINUK. Plusieurs recommandations importantes ont été adoptées, notamment concernant la nécessité de reprendre la recherche de charniers au Kosovo, et un appel a été lancé au pouvoir judiciaire kosovar pour qu'il poursuive les crimes de guerre comme il convient.

38. Le renforcement des mesures de contrôle aux frontières visant à endiguer les flux migratoires diversifiés a permis de réduire considérablement le nombre de personnes transitant par les pays des Balkans en direction d'États membres de l'Union européenne, mais n'a pas pleinement mis fin à leur circulation. Les migrants et les réfugiés continuent de rechercher des moyens d'entrer dans l'Union européenne, soit par un passage facilité à travers des frontières habituellement fermées, soit en explorant d'autres itinéraires. Le HCR estime que 2 300 migrants ou réfugiés se trouvent actuellement en Serbie, dont environ 1 300 sont rassemblés à la frontière avec la Hongrie.

39. Sur recommandation du Groupe de travail international pour les droits de l'homme présidé par la MINUK, le Gouvernement a annoncé son intention de créer un groupe de coordination interministériel pour les droits de l'homme afin de renforcer la coordination entre les ministères et les institutions pertinentes, et d'établir une plateforme commune pour l'examen des questions relatives aux droits de l'homme. Ce groupe serait présidé par le Premier Ministre et inclurait les ministères d'exécution, le Médiateur et des représentants de la société civile.

40. Afin d'améliorer les droits économiques des femmes, l'Agence de promotion de l'égalité des sexes a publié le 15 juin, en coopération avec le Bureau du cadastre du Kosovo, une circulaire exemptant les couples de frais lors de l'inscription conjointe de leurs biens. Cette initiative devrait faire avancer les droits de propriété des femmes et contribuer à leur sécurité économique et à leur autonomisation.

41. Le 24 mai, le Coordonnateur du Kosovo pour la protection contre la violence domestique a annoncé une nouvelle stratégie quinquennale de lutte contre la violence domestique (2016-2020), dont la mise en œuvre devrait être appuyée par une allocation budgétaire spécifique.

42. Le 19 mai, les parlementaires du Kosovo ont approuvé – au niveau du comité concerné – le projet de loi sur les droits et le statut des personnes paraplégiques et tétraplégiques, qui devrait être présenté à l'Assemblée à sa session de la fin de l'année. En mai également, le Gouvernement a créé un Comité pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, et approuvé un projet de loi sur la protection de l'enfance.

43. À la fin de juin 2016, le Groupe consultatif sur les droits de l'homme de la MINUK avait clos les 527 affaires dont il avait été saisi et prévoyait de présenter son rapport final au milieu de l'été. Depuis mon rapport précédent, aucun progrès

n'a été enregistré quant à l'application des recommandations du Groupe consultatif relatives au versement d'indemnités adéquates, y compris pour ce qui est des préjudices moraux découlant des violations qu'aurait commises la MINUK.

VIII. Partenariats et coopération

44. Dans le cadre de la collaboration que la MINUK continue d'entretenir avec les représentants du Conseil de sécurité et d'autres acteurs clefs, mon Représentant spécial s'est rendu à Washington, à Moscou et à Londres aux mois de mai et juin pour procéder à un échange de vues sur la situation au Kosovo et évoquer les questions stratégiques liées à l'engagement et aux activités de la Mission, notamment en matière de promotion de la réconciliation, de la justice transitionnelle, des droits de l'homme et de l'appui au processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Des vues ont également été échangées au sujet de l'évolution de la situation régionale. Dans le même contexte, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, accompagné de mon Représentant spécial, s'est entretenu avec des dirigeants politiques et des membres de la communauté diplomatique à Belgrade et à Pristina, ce qui a également été l'occasion d'examiner les futurs plans et priorités de la Mission.

45. La MINUK a continué à fournir, à la demande des États qui ne reconnaissent pas le Kosovo, des services de certification de documents, principalement pour des pièces d'état civil, des titres universitaires et des documents relatifs aux pensions. Au total, elle a ainsi certifié 390 documents entre le 16 avril et le 15 juillet. La Mission a également continué de faciliter les échanges entre les autorités kosovares et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et ses États membres. Elle a ainsi reçu 28 demandes de publication de notices INTERPOL, et 14 notices rouges ont été publiées. Elle a également traité 17 notices rouges, facilité six extraditions, inscrit 959 passeports kosovars dans la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage perdus ou volés, transmis 197 demandes de vérification d'ADN aux autorités de police du Kosovo et examiné 535 demandes de visa kosovar déposées par des ressortissants de 57 pays. Enfin, elle a traité 26 nouvelles requêtes ainsi que les lettres relatives à 86 dossiers, la police du Kosovo et le Ministère serbe de l'intérieur lui ayant demandé de vérifier des documents et d'apporter son concours aux enquêtes criminelles.

46. Des représentants des autorités kosovares et de la société civile ont participé à la présentation dans les Balkans occidentaux de la note d'orientation du Secrétaire général sur les réparations relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, organisée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale pour les migrations en Bosnie-Herzégovine les 9 et 10 juin. Cette présentation a offert aux professionnels de la région un cadre propice à la mise en commun de données d'expérience et des pratiques exemplaires, et permis de veiller à la mise en œuvre de la note d'orientation.

47. Dans le cadre des orientations données dans le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies concernant l'utilisation des fonds affectés aux programmes (A/70/95-S/2015/446), la MINUK a fourni une assistance opérationnelle, y compris du

matériel spécialisé, aux autorités judiciaires et de maintien de l'ordre du Kosovo. Ces projets ont été mis en œuvre en étroite coopération avec des partenaires institutionnels tels que le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des organisations non gouvernementales.

48. Le 8 juin, la MINUK a participé à une réunion de travail du Groupe de travail mixte sur la recherche des personnes portées disparues organisée par le CICR. Les délégations de Pristina et de Belgrade du Groupe de travail mixte ont convenu d'accroître les échanges d'informations sur des cas concrets et d'organiser plus fréquemment des réunions opérationnelles ad hoc.

IX. Observations

49. Pour faire face aux difficultés et aux risques persistants mentionnés dans le présent rapport, il est nécessaire de déployer des efforts soutenus et de faire preuve d'une direction efficace. Je demeure préoccupé par l'attention politique inégale accordée aux questions les plus importantes, et par le fait que la politique politicienne tend à faire oublier les objectifs prioritaires à plus long terme.

50. Les conditions économiques défavorables et le ralentissement des progrès en matière de promotion des perspectives européennes du Kosovo, notamment en ce qui concerne le dialogue mené entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne, contribuent de toute évidence à la désillusion de la population. Si Belgrade et Pristina divergent quant à la façon d'aborder les problèmes et les préoccupations de leurs administrés pour avancer à un rythme plus soutenu, les deux parties ont néanmoins réaffirmé leur volonté de rétablir le dialogue. Je demande aux dirigeants politiques de Belgrade et de Pristina non seulement de reprendre leurs discussions dans un avenir proche, conformément à ce qui a été annoncé, mais également de faire preuve d'un regain de créativité, d'ouverture et de volonté de compromis afin de contribuer à l'accélération du processus au bénéfice de toutes les parties concernées et d'engager résolument le Kosovo et l'ensemble de la région sur la voie de la stabilité et du développement.

51. La dynamique politique entre les autorités et les partis d'opposition à Pristina demeurant fragile, il est nécessaire d'instaurer une communication et un dialogue plus fonctionnels et fondés sur la confiance. Les relations politiques à tous les niveaux, y compris à l'échelon municipal, sont inévitablement influencées par le comportement des représentants élus, qui doivent montrer l'exemple.

52. La consolidation des acquis démocratiques et de l'état de droit au Kosovo et dans la région demeure essentielle, et une direction visionnaire est nécessaire pour intensifier les efforts dans ce domaine. Compte tenu des attentes suscitées par les Chambres spéciales et le Bureau du Procureur spécial, il est crucial que ces organes soient opérationnels dans les plus brefs délais.

53. Tous les dirigeants concernés doivent recentrer leurs efforts sur le retour sûr et durable des réfugiés et des déplacés. Les droits de ceux qui souhaitent rentrer chez eux doivent être respectés, sans quoi les chances de réconciliation durable demeureront minces. On ne saurait assez rappeler que les déplacés ne sont pas toujours certains de pouvoir rentrer chez eux en toute sécurité et en toute confiance,

et qu'ils sont parfois accueillis avec méfiance dans leur communauté d'origine. Même de petits événements isolés peuvent marquer profondément les personnes qui envisagent un retour. Les causes profondes des angoisses et de l'animosité doivent être abordées plus ouvertement, ce qui exige des dirigeants qu'ils fassent preuve de courage et de responsabilité politiques.

54. Comme le montre le présent rapport, les perspectives d'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne demeurent solides, et les dirigeants européens ont réaffirmé leur soutien sans faille à la poursuite de leur intégration. Le récent Sommet de l'Union européenne sur les Balkans occidentaux a été l'occasion de réaffirmer cet engagement et de prendre acte des nouvelles difficultés auxquelles la région est confrontée, notamment en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation. L'extrémisme violent constitue une préoccupation, tant pour le Kosovo et les Balkans occidentaux que pour le reste du monde. Face à un tel défi, les mesures de répression doivent s'accompagner d'une stratégie de développement à plus long terme afin de garantir un changement durable.

55. Les flux de migrants qui traversent la région pour se rendre dans les pays de l'Union européenne continuent d'exiger une attention particulière et un engagement constructif, sachant que le renforcement des contrôles aux frontières visant à endiguer ce phénomène a eu pour effet d'exacerber les problèmes humanitaires.

56. Aucune des questions évoquées dans le présent rapport ne peut et ne doit être abordée de manière isolée. L'Organisation des Nations Unies, notamment la MINUK, continuera de soutenir les efforts déployés afin de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent mener une vie paisible et normale et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

57. Je remercie mon Représentant spécial, Zahir Tanin, ainsi que l'ensemble du personnel de la Mission pour leur travail inlassable et leur dévouement sans faille. Je souhaite également rendre hommage à tous les organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux de la Mission sur le terrain, en particulier la KFOR, EULEX, l'OSCE et l'Union européenne, pour leurs précieuses contributions à notre action commune en faveur de la paix et du progrès au Kosovo et dans la région tout entière.

Annexe I

Rapport de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (16 avril-15 juillet 2016)

1. Résumé

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi ses activités de suivi, d'encadrement et de conseil et continué de s'acquitter de ses fonctions exécutives conformément au mandat qui lui a été confié. À la suite de la décision du Conseil de l'Union européenne et d'un échange de lettres entre le Président, Hashim Thaçi, et la Haut-Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, EULEX poursuivra ses travaux conformément à son nouveau mandat jusqu'au 14 juin 2018. Dans l'exercice de sa fonction exécutive, la Mission apportera un appui dans le cadre de certaines affaires pénales, lors des phases de poursuites et de jugement, et pour statuer en matière civile, dans des affaires relatives au droit des biens et aux privatisations, et en matière constitutionnelle. Dans le même temps, les affaires relevant d'EULEX feront en permanence l'objet d'une évaluation destinée à déterminer si elles peuvent être requalifiées en affaires communes afin d'intensifier le rôle des autorités kosovares chargées de juger, de poursuivre et d'enquêter, dans le renforcement des capacités du Kosovo dans ces domaines.

Un certain nombre de jugements ont été rendus dans des affaires ayant trait à des crimes de guerre, à la criminalité organisée, à la corruption et à d'autres infractions graves. La Cour d'appel, par exemple, a confirmé le jugement rendu par le tribunal d'instance de Pristina le 17 septembre 2013 dans l'affaire *Klecka*, une affaire concernant des crimes de guerre qui a fait grand bruit, acquittant tous les accusés. Par ailleurs, un ancien parlementaire a été reconnu coupable de meurtre par le tribunal d'instance de Mitrovica.

La Mission a continué de conseiller la police du Kosovo pour l'aider à préparer et mettre en œuvre son dispositif de sécurité en vue de manifestations particulières, comme le synode de l'Église orthodoxe serbe ou la commémoration annuelle de la Saint-Guy (Vidovdan). La Mission a collaboré avec la police des frontières et le service des douanes du Kosovo, et les pratiques se sont sensiblement améliorées grâce à leurs opérations conjointes. La Mission a continué de fournir un appui au Conseil judiciaire et au Conseil des procureurs du Kosovo afin de régler les questions en souffrance.

Dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'intégration d'anciens membres du personnel administratif du Ministère serbe de l'intérieur dans le Service de l'état civil des municipalités du nord, et l'intégration des derniers anciens agents de la protection civile dans plusieurs ministères du Kosovo. En outre, l'intégration de personnel d'appui dans l'appareil judiciaire a bien progressé

et les nominations aux comités pour l'intégration des juges et des procureurs sont en cours.

2. Activités d'EULEX

2.1 Fonctions exécutives

Crimes de guerre

En mai, une formation de la Cour d'appel composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a rendu un arrêt dans l'affaire *Klecka*, qui concerne 10 accusés. Cette formation a rejeté la demande du Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo, la jugeant infondée, et confirmé le jugement du tribunal d'instance de Pristina du 17 septembre 2013, acquittant tous les accusés.

En mai, une formation de la Cour d'appel composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a rendu un arrêt à l'encontre de quatre personnes accusées d'actes de torture et de viols commis à Vaganicë/Vaganica et Likoc/Likovac en 1998 et 1999. La Cour d'appel a fait partiellement droit à l'appel formé par le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo contre le jugement du tribunal d'instance de Mitrovica en date du 29 mai 2014, qui avait acquitté tous les accusés. Elle a annulé le jugement rendu à l'encontre de deux accusés et ordonné qu'ils soient rejugés, confirmé le jugement rendu contre un autre accusé sur un chef d'accusation mais ordonné que l'intéressé soit rejugé sur un autre, et confirmé le jugement d'un quatrième accusé dans son intégralité.

Criminalité organisée et corruption

Le 14 avril, une formation du tribunal d'instance de Prizren composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a prononcé, dans l'affaire *PINK II*, un jugement à l'encontre de huit personnes accusées de criminalité organisée, de trafic de migrants et de blanchiment d'argent. Six des accusés ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de deux ans et trois mois à sept ans et trois mois, et des condamnations avec sursis d'un an et deux ans, respectivement, ont été prononcées à l'encontre des deux derniers.

Le 27 avril, une opération conjointe mobilisant 220 membres de la police du Kosovo et 130 membres du personnel d'EULEX a été menée, dans le cadre de laquelle 47 perquisitions ont été effectuées et 8 suspects arrêtés. Le 27 mai, la détention provisoire de ces huit personnes a été prolongée de trois mois. L'affaire concerne l'usurpation à grande échelle de biens de propriété collective.

En avril, une formation de la Cour d'appel composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a rendu une décision accueillant l'appel formé par le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo à l'encontre du jugement du tribunal d'instance de Pristina en date du 30 décembre 2015 concernant l'affaire de criminalité organisée dite *Apex*. Le tribunal avait rejeté l'acte d'accusation au motif qu'il avait été déposé après l'expiration du délai de prescription de deux ans, pendant lequel une instruction peut avoir lieu. La Cour d'appel a annulé la décision et renvoyé l'affaire pour nouvel examen et décision sur le bien-fondé de l'acte d'accusation. Le 4 mai, un juge d'EULEX assumant la présidence du tribunal d'instance de Pristina a ajourné le procès, comme la défense l'avait demandé, jusqu'à ce que la Cour

suprême statue sur la requête en protection de la légalité que celle-ci avait présentée.

Le 18 mai, un procureur d'EULEX faisant partie du Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo a déposé, dans le cadre de l'affaire *Grande*, un acte d'accusation contre 20 personnes pour trafic de migrants et possession, contrôle et détention illicites d'armes. L'affaire concerne l'acquisition et la vente illégales de visas Schengen (Union européenne).

En mai, une formation de la Cour d'appel composée d'un juge local et de deux juges d' EULEX a rendu, dans l'affaire *Land*, un arrêt à l'encontre de 10 personnes accusées d'avoir rendu des décisions de justice illégales et aidé et incité à rendre de telles décisions en rapport avec des terrains sociaux, en 2006 et 2007. Les juges ont fait droit aux recours en appel de cinq accusés et les ont acquittés. Les appels des cinq autres accusés ont été en partie accueillis, mais leurs condamnations ont été confirmées.

Autres affaires pénales graves

Le 19 avril, une formation de la Cour suprême composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a rendu, dans l'affaire *Groupe de Dobrosin*, un arrêt à l'encontre de 10 personnes accusées d'avoir commis des actes de terrorisme, d'avoir constitué un groupe terroriste et d'y avoir participé, et d'avoir détenu, fourni et vendu des armes sans autorisation. La Cour suprême a annulé le jugement du tribunal d'instance de Gjilan/Gnjilane et l'arrêt de la Cour d'appel, qui avaient tous deux condamné les accusés, et renvoyé l'affaire devant le tribunal d'instance de Gjilan/Gnjilane afin qu'elle soit à nouveau jugée. L'affaire porte sur une série d'attaques perpétrées en 2012 contre un poste de contrôle de la police serbe dans le village de Dobrosin, près du point de passage de Končulj/Dheu i Bardhë.

Le 21 avril, une formation du tribunal d'instance de Prizren composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX, saisie en révision de l'affaire *Emin Krasniqi et al.*, a rendu son jugement concernant cinq personnes accusées notamment de meurtre aggravé, de coups et blessures graves et de possession, détention et contrôle illicites d'armes à feu. Quatre accusés ont été condamnés à des peines de prison cumulées de 22 ans, 8 ans, 5 ans et 1 an, tandis qu'un accusé a été acquitté. L'affaire concerne une altercation survenue dans le village de Banjë/Banja (municipalité de Malishevë/Mališevo) en janvier 2011, qui avait fait un mort et plusieurs blessés.

Le 29 avril, une formation de la Cour d'appel composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a annulé le jugement rendu le 20 avril 2015 par le tribunal d'instance de Mitrovica, qui avait acquitté deux accusés et renvoyé l'affaire afin qu'elle soit rejugée. L'affaire *Zymberi* concerne le meurtre d'un membre de la police du Kosovo lors d'une attaque d'un convoi de police à Zubin Potok en 2011.

Le 17 mai, une formation du tribunal d'instance de Pristina composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a rendu son jugement dans l'affaire *Sekiraqa*. L'accusé, reconnu coupable d'incitation à la commission d'un meurtre aggravé (meurtre d'un membre de la police du Kosovo en 2007) et d'extorsion, a été condamné à 37 ans de prison.

Le 3 juin, une formation du tribunal d'instance de Mitrovica a rendu un jugement dans la procédure pénale engagée à l'encontre de l'ancien parlementaire, Gani Geci, pour le meurtre d'un ancien membre de l'Armée de libération du Kosovo

à Skenderaj/Srbica en 2014. L'accusé a été reconnu coupable de meurtre et de possession, contrôle et détention illicites d'armes, et condamné à une peine de quatre ans et six mois d'emprisonnement.

Le 30 juin, une formation du tribunal d'instance de Mitrovica composée de juges d'EULEX a rendu son jugement à l'encontre de deux accusés dans l'affaire *Goxhuli*. L'un des accusés a été reconnu coupable de tentative de meurtre aggravé, de meurtre et de possession illégale d'armes, et condamné à une peine cumulée d'emprisonnement de 14 ans et 6 mois. L'autre accusé s'est vu infliger une peine cumulée d'emprisonnement de 10 ans et 6 mois pour meurtre et possession illégale d'armes.

Chambres spéciales

Après la nomination du Greffier au début du mois d'avril, les travaux visant à renforcer les capacités des Chambres spéciales se sont poursuivis, avec notamment la publication d'un appel à contributions pour le Greffe et le personnel du Bureau du Procureur spécial, et d'un appel à candidatures pour le poste de président ainsi que pour le fichier de juges internationaux des Chambres spéciales. Le Greffier a adopté le Règlement du personnel, un code de conduite du personnel et plusieurs documents administratifs internes, et commencé à délivrer des contrats.

Le 14 juin 2016, le Conseil de l'Union européenne a adopté la décision (PESC) 2016/947, qui prévoit le budget nécessaire pour couvrir l'appui apporté aux procédures judiciaires transférées dans l'État hôte et les modalités d'exécution de ce budget.

Les Chambres spéciales ont continué de collaborer étroitement avec les autorités de l'État hôte pour que la rénovation des locaux où auront lieu les procès soit achevée en temps voulu.

Les Chambres spéciales ont fait un exposé à l'intention des ambassadeurs des États membres de l'Union européenne sur le site des futurs locaux, à La Haye, et à l'intention des ambassadeurs des États membres de l'Union européenne et des pays contributeurs en poste au Kosovo à l'occasion de la première visite du Greffier au Kosovo.

Allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Créée en 2011, l'Équipe spéciale d'enquête a été chargée de conduire une enquête judiciaire sur les allégations figurant dans le rapport du Conseil de l'Europe en date de janvier 2011, établi sous la direction de Dick Marty, Rapporteur spécial de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Menée sous l'égide de l'Équipe spéciale, l'enquête continue de porter essentiellement sur l'établissement de la responsabilité pénale individuelle de ceux qui portent la plus lourde responsabilité des faits allégués dans le rapport.

L'Équipe spéciale continue d'œuvrer auprès des particuliers, des parties lésées et des groupes de défense des victimes afin de réunir les éléments de preuve et d'information utiles à l'enquête. La coopération avec les autorités judiciaires et les forces de maintien de l'ordre dans la région et au-delà reste satisfaisante, mais

l'Équipe spéciale attend de l'ensemble des parties qu'elles continuent de coopérer à mesure que les opérations et l'enquête progresseront.

Depuis le mois d'avril, les préparatifs se poursuivent en vue de l'établissement des Chambres spéciales et du Bureau du Procureur spécial. Il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces institutions soient pleinement fonctionnelles et opérationnelles et satisfassent aux meilleures normes internationales Le Procureur principal, M. David Schwendiman, a réaffirmé sa volonté de mener une enquête indépendante et impartiale, guidée uniquement par le droit, et de parvenir à des résultats qui soient légitimes et perçus comme tels par les personnes concernées.

Institut médico-légal

En avril, avec l'entrée en vigueur de la loi sur la médecine légale, le Département de criminalistique du Kosovo est devenu l'Institut médico-légal du Kosovo. Les médecins légistes d'EULEX, des membres du personnel local de l'Institut médico-légal du Kosovo et un représentant de la Serbie ont poursuivi l'inspection du site de Kiževak, dans le complexe minier de Rudnica (Serbie). Le 19 mai, l'inspection a été suspendue faute de ressources financières. Des inspections ont également été effectuées à Oshlan/Ošljane, Zhegër/Žegra, Novobërdë/Novo Brdo et dans la municipalité de Skenderaj/Srbica. L'Institut médico-légal a restitué aux familles concernées les dépouilles de 2 personnes disparues ainsi que 21 dépouilles reconstituées.

Droits de propriété

Au cours de la période considérée, la section des recours de l'Office kosovar de la propriété immobilière a été saisie de 33 recours et a statué sur 33 autres; il lui reste à statuer sur 416 recours.

La Chambre spéciale de la Cour suprême chargée des questions de privatisation a rendu 583 décisions en première instance et statué sur 48 affaires en appel.

2.2 Renforcement de la législation

En avril, le service des douanes du Kosovo a mené, avec la police du Kosovo, plusieurs opérations conjointes visant des bandes impliquées dans des activités de criminalité organisée, qui ont abouti à plus de 20 arrestations ainsi qu'à la saisie de 7,5 millions de cigarettes, de 200 kilogrammes de tabac, de plus de 150 machines de jeux illégales et d'un certain nombre de véhicules et d'armes à feu. En outre, plusieurs fonctionnaires des douanes ont été suspendus, en attendant la conclusion d'enquêtes. Ces opérations conjointes montrent que la coopération interservices aux fins de lutte contre la criminalité transnationale organisée a fait des progrès considérables. EULEX continue de conseiller le service des douanes du Kosovo afin d'améliorer les mécanismes contribuant à faire respecter la réglementation en matière douanière et les capacités de répression.

En mai, après avoir effectué une analyse de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel des forces de l'ordre déployé sur le terrain (hors siège), EULEX a organisé trois ateliers à l'intention du personnel féminin du service des douanes et de la police des frontières du Kosovo, en mettant l'accent sur les problèmes que

rencontrent les femmes fonctionnaires quand elles postulent à des postes sur le terrain, et sur la recherche de solutions. Ayant recensé plusieurs sujets de préoccupation et pistes permettant d'y faire face, la Mission en fera part aux hauts responsables de la police des frontières et du service des douanes du Kosovo, l'objectif étant d'accroître la représentation des femmes, d'améliorer l'équilibre entre les sexes et de promouvoir le rôle des femmes dans les structures kosovares chargées de faire respecter la loi.

Faisant fond sur sa coopération avec le Ministère de l'intérieur en matière de gestion intégrée des frontières, EULEX a collaboré avec le coordonnateur chargé de ce domaine afin de trouver les moyens d'accroître l'efficacité opérationnelle du Centre national pour la gestion des frontières.

L'élaboration des dispositions réglementaires prévues dans le train de lois modifié relatif au système judiciaire n'a guère avancé, malgré la décision du Conseil judiciaire du Kosovo de libérer les juges qui font partie du comité normatif de leurs attributions judiciaires en mai et juin afin d'accélérer la rédaction de ces dispositions. Les mandats de deux membres du comité ont expiré le 3 juin, ce qui est susceptible de retarder encore l'adoption desdites dispositions. Malgré l'appui de la Mission, le Conseil des procureurs du Kosovo n'a que peu progressé dans la rédaction des dispositions prévues dans le train de lois modifié. EULEX a assuré le suivi des procédures de recrutement de procureurs à différents niveaux. En particulier, celle lancée pour pourvoir 22 postes vacants dans les parquets des juridictions de première instance, qui consistait, pour la première fois, en plusieurs épreuves écrites, a été jusqu'à présent conduite avec efficacité et professionnalisme.

La Mission continue de conseiller l'administration pénitentiaire afin que les détenus influents cessent de bénéficier d'un traitement préférentiel, problème qui n'a pas encore été réglé. Une tendance croissante à l'automutilation ayant été constatée chez les détenus, elle a conseillé à l'administration pénitentiaire du Kosovo de procéder à une analyse de la situation afin de déterminer si ces cas relèvent réellement du domaine de la santé mentale ou s'il s'agit d'un moyen employé par les détenus pour que l'on accède à leurs exigences. En conséquence, l'administration pénitentiaire a mis en place une équipe d'analyse pluridisciplinaire composée de membres du personnel de l'administration centrale, d'un psychologue, d'un travailleur social et de représentants d'EULEX.

En mai, la Mission a fourni des conseils à la police du Kosovo pour la préparation et la mise en œuvre de son dispositif de sécurité en vue du premier synode de l'Église orthodoxe serbe organisé au Kosovo depuis le conflit. Cette manifestation a notamment consisté en la réouverture du séminaire rénové de Prizren. Outre 45 évêques et plus d'une centaine de religieux, environ 500 pèlerins ont assisté à la partie liturgique du synode. EULEX a estimé que l'intervention de la police du Kosovo avait été adéquate et professionnelle. Le Patriarche a félicité la police du Kosovo de son efficacité. De même, la Mission a donné des conseils à la police du Kosovo pour la préparation et la mise en œuvre de son dispositif de sécurité en vue de la commémoration annuelle de la Saint-Guy (Vidovdan), le 28 juin. Pour la première fois, c'est la police du Kosovo qui a dirigé les préparatifs, présidant les réunions avec l'ensemble des parties prenantes. La Mission a estimé que l'intervention de la police avait été bien organisée et professionnelle. Après ces événements, deux incidents ont éclaté à Mitrovica-Sud : deux cocktails Molotov ont été lancés sur un convoi escorté par la police du Kosovo qui revenait du monument

de Gazimestan, sans toutefois toucher de véhicule ni faire de blessés, et deux personnes ont été légèrement blessées lorsque des pierres ont été jetées sur leur camionnette, qui n'était pas escortée.

La Mission a continué de conseiller la police du Kosovo sur la représentation adéquate des minorités et l'équilibre entre les sexes; l'intégration de la promotion de la diversité et de l'égalité entre les ethnies et les sexes dans la nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines représente une évolution positive. Si la représentation des minorités a atteint un niveau satisfaisant, celle des femmes dans la police active reste faible. EULEX a également appuyé l'élaboration d'un projet visant à sensibiliser les jeunes à l'extrémisme et au radicalisme religieux, lancé par le Directeur régional de la police du Kosovo de la région de Ferizaj/Uroševac dans le cadre des efforts visant à renforcer la police de proximité.

EULEX, qui est l'un des principaux participants à un projet de renforcement des capacités financé par le PNUD et le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, aide l'unité du patrimoine religieux et culturel de la police du Kosovo à renforcer les capacités en matière de protection des sites du patrimoine culturel dans certaines municipalités. La Mission a rencontré des maires et des représentants religieux pour évaluer les besoins en matériel de l'unité.

2.3 Nord du Kosovo

La situation est restée généralement calme et les incidents notables ont été peu nombreux. Le 26 avril, un ancien maire et représentant local d'un parti politique serbe a signalé qu'il avait trouvé une grenade à main non explosée près de son domicile à Zubin Potok. Le 12 juin, des inconnus ont lancé une grenade sur un poste de contrôle de la police du Kosovo à Mitrovica-Nord, blessant un fonctionnaire de police et endommageant un véhicule de police et plusieurs véhicules civils. Le 5 juillet, pour la première fois depuis 1999, environ 150 fidèles musulmans se sont réunis pour une prière du matin dans le quartier bosniaque de Mahalla à Mitrovica-Nord.

EULEX a continué d'exercer ses fonctions judiciaires. Le 18 avril, un juge d'EULEX et deux juges non professionnels (un Serbe du Kosovo et un Albanais du Kosovo), agissant en qualité de juges pour mineurs au tribunal d'instance de Mitrovica, ont prononcé des mesures éducatives à l'encontre de six mineurs albanais du Kosovo dans une affaire de tentative de meurtre (contre un mineur serbe du Kosovo, poignardé près du pont principal de Mitrovica en avril 2015).

En dispensant conseils et formations, la Mission a continué d'aider la police du Kosovo à faire face à la criminalité interethnique et de contribuer à la mise en place d'activités de police fondées sur le renseignement dans le nord du Kosovo. EULEX a conseillé la Direction régionale de la police de Mitrovica-Nord sur la manière d'améliorer la collecte et l'analyse d'informations dans les postes de police. Elle a donné des orientations aux commandants des postes de police sur les moyens de renforcer la police de proximité en améliorant le fonctionnement des comités de sécurité publique locaux dans le nord du Kosovo.

Le 11 juin, deux frères ont été blessés, dont un mortellement, par des tirs d'armes à feu aux abords d'une discothèque à Zvečan/Zveçan. Après la fusillade, la Direction régionale de la police de Mitrovica-Nord a mis en œuvre des mesures proactives ciblant la possession illégale d'armes et de drogues. À la suite de

discussions avec les autorités locales et avec l'appui d'EULEX, la police du Kosovo a adopté un plan opérationnel pour assurer l'application de nouvelles décisions de l'Assemblée municipale concernant la réglementation des heures d'ouverture des bars et des boîtes de nuit.

EULEX a conseillé la Direction régionale de la police de Mitrovica-Nord, qui, en coopération avec l'Agence de privatisation du Kosovo, a examiné la question sensible des réclamations portant sur des biens fonciers à Mitrovica-Nord.

Depuis le 13 juin, conjointement avec la police des frontières du Kosovo et le service des douanes du Kosovo, EULEX a effectué des patrouilles de routine le long de la frontière verte dans la municipalité de Zubin Potok, en plus de celles effectuées dans les autres municipalités du nord.

2.4 Dialogue

Une réunion consacrée à la question des certificats ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) s'est tenue à Bruxelles les 18 et 19 avril. Avec l'aide de l'Union européenne, Pristina et Belgrade ont signé un accord permettant le libre passage de marchandises dangereuses à compter du 25 avril.

Le dialogue facilité par l'Union européenne entre Pristina et Belgrade a permis de faire avancer la mise en œuvre de l'accord sur l'intégration de l'appareil judiciaire. Le 29 avril, la période de réponse aux avis de vacance de poste publiés dans le cadre du processus d'intégration s'est achevée. En juin ont eu lieu les derniers entretiens des candidats aux postes de personnel d'appui. Au total, 198 entretiens ont été menés, pour un total de 149 postes sur l'ensemble du territoire du Kosovo. Les résultats définitifs devraient être annoncés après sélection des juges et des procureurs.

Le jury de sélection pour l'intégration des anciens membres du personnel administratif du Ministère serbe de l'intérieur qui n'ont pas été intégrés en 2013 ou 2014, auquel participe EULEX, a retenu 32 candidats pour des postes au Service de l'état civil (centres d'immatriculation des véhicules et de délivrance de documents) dans les quatre municipalités du nord.

Le 12 juillet, les derniers anciens agents de la Protection civile ont été nommés en tant que fonctionnaires dans 23 institutions kosovares.

Un accord de coopération instaurant un échange de données en ligne entre le Service de l'état civil et plusieurs organismes chargés de l'application des lois est entré en vigueur en octobre 2015. EULEX a continué de procéder à des tests évaluant la fonctionnalité de l'échange de données dans le logiciel du Service, et d'aider le service de l'État civil à mettre en place un système de registres d'état civil viable à long terme, en particulier aux fins de numérisation des copies certifiées conformes des registres. Elle a fait plusieurs recommandations sur les moyens d'améliorer les procédures de saisie des données pour établir des certificats de naissance et de mariage.

3. Autres grandes questions

Le 14 juin 2016, le mandat du Chef de la Mission, M. Gabriele Meucci, a pris fin.

Le 20 juillet 2016, Mme Alexandra Papadopoulou a été nommée Chef de Mission.

Annexe II

Composition et effectifs de la composante police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 juillet 2016)

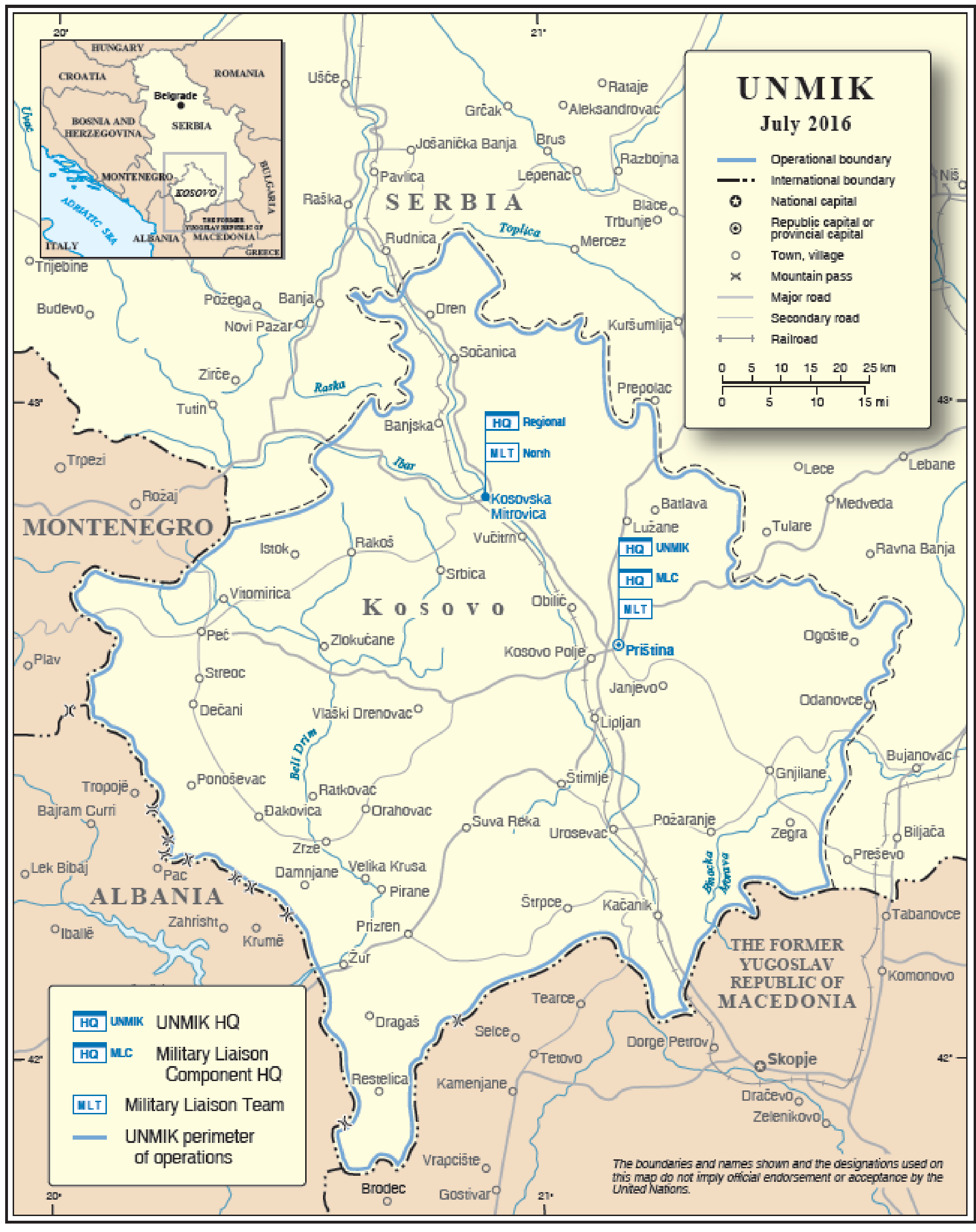
Pays	*Nombre*
Allemagne	1
Autriche	1
Bulgarie	1
Fédération de Russie	1
Hongrie	1
Italie	1
Turquie	1
Ukraine	1
Total	**8**

Composition et effectifs de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 juillet 2016)

Pays	*Nombre*
Pologne	1
République de Moldova	1
République tchèque	2
Roumanie	1
Turquie	1
Ukraine	2
Total	**8**

Carte



Map No. 4133 Rev. 67 UNITED NATIONS
July 2016 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)